

*Vingt-huitième Rapport des Directeurs aux
Actionnaires de la Banque Nationale.*

MESSIEURS,

Vos directeurs ont l'honneur de vous soumettre le rapport des affaires de la Banque pour l'année écoulée le 30 avril dernier.

Dans le cours de l'année, un de vos anciens directeurs, M. Jos. Hamel, étant malade et ne pouvant donner à la Banque le temps nécessaire, s'est démis de sa charge de directeur et a été remplacé par M. E. W. Méthot.

Au commencement d'octobre dernier, le bureau, après avoir réglé différents comptes qui avaient occasionné des pertes à la Banque, prévoyant d'autres pertes considérables pour l'avenir, ne déclara pas de dividende pour le semestre, et, après examen des affaires de la Banque au bureau-chef et aux branches, se décida à envoyer des avis aux actionnaires pour leur demander leur opinion sur l'opportunité de réduire le capital de la Banque. Une assemblée fut convoquée à cet effet pour le 23 novembre dernier.

Ce jour-là, deux directeurs nouveaux siégeaient à l'assemblée, MM. Painchaud et Bilodeau, en remplacement de deux anciens, l'hon. P. Garneau et Ulric J. Tessier, jr., écr, démissionnaires.

A cette assemblée, une motion pour réduire le capital de la Banque de trente-trois et un tiers pour cent, fut adoptée à l'unanimité, et en conséquence un projet de loi fut préparé à cette fin et soumis au Parlement de la Puissance.

Au Parlement, le sous-comité des Banques, après un examen minutieux des états de la Banque, recommanda au comité général des Banques et commerce de faire une réduction de 40 p. c. afin de mettre la banque sur un bon pied et lui donner une marge pour faire face aux éventualités. Le projet de loi, tel qu'amendé, a été sanctionné par le député-gouverneur-général, le quatre courant.